



SALAIRES MINIMUMS DANS LE ROUTAGE

+ 1,6 % au 1^{er} mai 2019

Le 31 janvier, les syndicats de travailleurs négociaient avec le syndicat patronal (SNCD) l'augmentation des salaires minimums dans notre profession.

Le SNCD proposait 1,2 %. La CGT réclamait 3 % pour rattraper le retard sur l'inflation de 2018 et pour prendre un peu d'avance pour corriger l'inflation 2019. Les autres syndicats demandaient entre 1,5 et 2 %.

Une difficile négociation s'est alors engagée.

La CGT a, pour sa part, dénoncé l'indice officiel qui ne mesure pas l'inflation réelle, ni la difficulté des travailleurs du routage à boucler leurs fins de mois.

Et nous avons à nouveau condamné les pratiques commerciales de nos patrons qui ne cessent de baisser leurs tarifs pour se prendre des clients les uns aux autres en dévalorisant la profession.

Alors que les autres syndicats acceptaient finalement 1,6 % au 1^{er} mai, la CGT a refusé de signer cette augmentation insuffisante, d'autant que les patrons ont encore une fois refusé toute négociation concernant nos propositions de réévaluation des qualifications professionnelles.

La CGT vous appelle à obtenir mieux, entreprise par entreprise, à l'occasion des négociations annuelles obligatoires (NAO).

Paris, le 11 mars 2019

.../...

GRILLE DES SALAIRES MINIMA MENSUELS
applicables à compter du 1^{er} mai 2019

Salaire horaire	Salaire mensuel (151,67) conventionnel
-----------------	--

CADRES	Groupe I-A		4 927,94 €
	Groupe I-B		4 314,36 €
	Groupe I-C		3 834,96 €
	Groupe I-D		3 681,56 €
	Groupe I-E		2 953,18 €
	Groupe I-F		2 876,22 €
	Groupe I-G		2 780,34 €

AMT	Groupe II-A		2 684,48 €
	Groupe II-B		2 492,74 €
	Groupe II-C		2 396,87 €

EMPLOYÉS - OUVRIERS	Groupe III-A	14,55 €	2 206,71 €
	Groupe III-B	13,30 €	2 016,45 €
	Groupe III-C	12,06 €	1 827,75 €
	Groupe III-D	11,38 €	1 724,82 €
	Groupe III-E	11,03 €	1 671,80 €
	Groupe III-F	10,39 €	1 575,11 €
	Groupe III-G	10,17 €	1 542,36 €
	Groupe III-H *	10,03 €	1 521,22 €

* Smic à la date de la révision des minima